

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11239

présenté par

M. Clouet, M. Amard, M. Arenas, M. Boyard, M. Delogu et Mme Leduc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la troisième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« revalorisation »,

insérer le mot :

« insuffisante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons souligner l'insuffisance de la revalorisation du point d'indice décidée par le Gouvernement en juillet 2022, de seulement 3,5%.

Nous défendons une revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 10%, ainsi que l'inscription du dégel du point d'indice, afin de garantir sa revalorisation annuelle en fonction de l'inflation et assurer la fin de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires.